

déclaration des membres CGT au CHSCT

Mr le Président, nous vous demandons dans un premier temps de faire le bilan des réalisations que vous avez effectué à partir des propositions présentées par les membres CGT au CHSCT lors de la réunion de l'instance en octobre 2008.

Pour ce qui est du programme d'amélioration des conditions de travail, d'hygiène, sécurité, présenté par les membres CGT au CHSCT pour l'année 2010, nous réitérons nos demandes particulièrement à partir des dispositions contenues dans les articles du Code du travail L 4121-3, R 4141-1, R 4121-2 et R 4741-1, L 4612-16 et 17

Nous vous demandons de vous mettre en conformité avec les obligations que vous impose la loi concernant les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé mentale des travailleurs, retranscrites dans l'article L 4121-1.

La mise en œuvre de ces mesures doit s'effectuer sur le fondement des principes généraux de prévention contenus dans l'article L 4121-2.

Nous vous demandons de mettre fin à toute pratique de management visant à dévaloriser les salariés dans leur dignité d'êtres humains. Cette demande vous a été formulée à maintes reprises.

Dans la période actuelle de baisse d'activité, il est urgent que soit réalisée une évaluation des conditions de travail, au regard des problématiques liées la flexibilité imposée aux salariés particulièrement dans les ateliers de fabrication, mais également au regard de la baisse du nombre de salariés exclusivement celles et ceux liés à la production, soit par renfort sur une autre unité de production, soit par démission, licenciement, et bien évidemment dans le cadre du PVF.

La réalisation de cette évaluation doit être réalisée par un cabinet d'expertise agréé.
Nous soumettons à la réflexion du CHSCT cette possibilité.

Programme pour l'année 2009

- Agir de façon collective sur le problème de la chaleur
- Engager le nettoyage de l'ensemble des installations de ventilation et d'aération
- Engager le nettoyage des installations de la zone TF, calandres, et mettre en place un système performant d'extraction des fumées et poussières
- Perfectionner l'isolation phonique de l'ensemble des moteurs des machines de la zone OP
- Supprimer le stéarate sur l'atelier OCF, ou mettre en place un système d'aspiration des poussières de ce produit
- Réaliser une évaluation des risques liés à la circulation des CEF, et à partir de cette évaluation mettre en place les mesures nécessaires pour réduire au maximum les risques.
- Prendre en compte de façon significative les problèmes liés aux machines ERABLE, notamment en réduisant les objectifs d'atteinte production, décompter systématiquement les temps de pannes, prendre en compte le stress induit par l'automatisation de ce poste de travail.
- Evaluer les effets du travail monotone et cadencé sur la santé des travailleurs afin de limiter celui-ci au maximum
- Adapter le travail à l'homme par une conception appropriée des postes de travail, des méthodes de travail et production.
- Prendre en compte les difficultés liées à l'âge et engager spécifiquement des mesures de possibilité de dépostage dès 50 ans, et de départs anticipés en retraite à taux plein dès 55 ans au titre de la reconnaissance de la pénibilité.
- Engager une évaluation des risques psychosociaux afin de mettre en place un vrai plan de prévention pour éviter et combattre les risques à la source, et prévenir les risques liés au harcèlement moral tels que définis à l'article L 1152-1.

Transformer en CDI l'ensemble des contrats précaires